

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 27 juin 2014
(convocation du 17 juin 2014)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Juin Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kevin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, M. LOTHAIRE Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h15
M. MANGON Jacques à Mme LAPLACE Frédérique à partir de 12h15
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 11h15
Mme FERREIRA Véronique à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie
Mme KISS Andréa à Mme DE FRANÇOIS Béatrice
Mme BEAULIEU Léna à M. GUICHARD Max
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard à partir de 12h
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. TOURNERIE Serge
M. CAZABONNE Didier à M. MILLET Thierry à partir de 12h15
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CUNY Emmanuelle
M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas

M. FETOUH Marik à M. ROBERT Fabien
Mme FORZY-RAFFARD Florence à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud à partir de 11h30
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 10h
Mme LEMAIRE Anne-Marie à M. POIGNONEC Michel
Mme PEYRE Christine à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 12h15
M. RAUTUREAU Benoît à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10h30
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 11h15
M. TRIJOLET Thierry à M. LE ROUX Bernard à partir de 11h30

M. DELAUX Stephan à M. DUCHENE Michel à partir de 10h20

EXCUSES :

M. REIFFERS Josy

LA SEANCE EST OUVERTE

EPCC Le Carré - Les Colonnes - Organisation du festival Echappée belle du 3 au 8 juin 2014 - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

M. MICHEL HERITIE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'Établissement Public de Coopération Culturelle Le Carré - Les Colonnes a organisé la 22^{ème} édition du Festival Echappée Belle du 3 au 8 juin 2014.

Le Carré-Les Colonnes est un établissement public, créé en avril 2010 à l'initiative des communes de Blanquefort et de Saint Médard en Jalles, et est unique en Aquitaine. Le Festival Echappée Belle est construit, de façon coopérative, entre associations, services communaux et partenaires qui se réunissent au cours de l'année en comité de pilotage.

Le Festival s'est déroulé à Blanquefort, au parc de Fongravey et à Majolan, sur trois temps forts :

- Des journées réservées aux structures du secteur éducatif, enfance et jeunesse,
- Le week-end ouvert à tous les publics,
- Des journées de rencontres professionnelles.

Il avait pour objectifs principaux :

- Un Festival accessible au plus grand nombre : Avec ces 9000 spectateurs, le festival croise exigence artistique, accessibilité et découverte. Par son installation, il invite le spectateur sur des formes courtes à la découverte (la tarification scolaire 4 euros pour les enfants, 8 euros pour la journée et en temps week end 11 euros le samedi et 9 euros le dimanche), c'est cet ensemble qui forme l'attractivité de l'échappée belle.
- Un événement constitutif d'une dynamique locale et internationale sur la Communauté Urbaine de bordeaux, le Festival fédère deux collectivités dans son

organisation, Saint Médard et Blanquefort, ainsi que 12 associations. Au côté de cet ancrage local, le volet international y est développé au travers de l'accueil de créateurs provenant de 8 pays et en développant un partenariat d'outre-mer avec le festival Leu Tempo, de l'île de la Réunion.

- Un événement mobilisateur d'emploi et de compétences, ce sont 100 emplois directs à temps partiel qui sont générés par le Festival, 20 emplois de techniciens et 75 d'artistes, 46 % des dépenses concernent des prestataires locaux. C'est une grande partie de l'équipe du Carré-Colonnes (25 salariés) qui est mobilisée en amont sur l'organisation de l'événement.
- Un événement éco-responsable, outre l'ensemble de la gestion des déchets et des sanitaires, le Festival a privilégié pour l'ensemble du « catering » des produits issus de l'agriculture biologique. Par son aménagement en milieu naturel, les déplacements peuvent se faire en marchant.

La 22^{ème} édition du Festival Echappée Belle a été inaugurée le 3 juin sous le signe des 4 éléments, il a été ouvert aux publics du 4 au 8 juin 2014.

- Les journées jeunes publics ont eu lieu du 4 au 6 juin 2014 (3 300 enfants étaient attendus, scolaires et hors scolaires)
- Sur ce même temps, une rencontre professionnelle organisée en collaboration avec l'OARA
- Du 7 au 8 juin 2014, 20 spectacles ont investi le parc de Fongravey.

La participation de la Communauté Urbaine a été prévue dans le contrat de co-développement de la Ville de Blanquefort à la fiche action 40.

La Communauté urbaine qui soutient financièrement cette manifestation depuis 2011, a été sollicitée pour reconduire son soutien financier, soit 60 000€ dans le cadre d'un budget prévisionnel de 326 000€ HT répartis comme suit :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
Artistique	197 000	Billetterie	65 000
Technique et logistique	18 000	Etat	23 000
Administration	32 000	CRA	36 000
Communication	18 000	CG 33	30 300
		Cub	60 000
		Partenariat	2 000
		Villes et St Médard et de Blanquefort	48 700
TOTAL	326 000	TOTAL	326 000

<i>Valorisation des apports en nature</i>	61 000	<i>Valorisation des apports en nature</i>	61 000
---	--------	---	--------

La manifestation s'étant déroulée du 3 au 8 juin 2014, il vous est proposé de déroger au principe de non commencement de l'exécution du fait du récent renouvellement du Conseil de Communauté.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2011/0778 du 25/11/2011 relative à l'évolution des compétences et notamment l'annexe 5 « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole »,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le festival Echappée Belle relève de la catégorie des « grands événements métropolitains »,

DECIDE

Article 1 : L'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 € à l'Établissement Public de Coopération Culturelle Le Carré - Les Colonnes pour l'organisation de la 22^{ème} édition festival Echappée Belle qui s'est déroulée du 3 au 8 juin 2014.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée, relative au règlement de la subvention précitée,

Article 3 : La dépense relative au règlement de cette subvention sera imputée sur l'opération 05P141O001 au chapitre 65 ; article 65738 ; fonction 33 CDR UA01 du budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 juin 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Conseiller délégué,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
9 JUILLET 2014

PUBLIÉ LE : 9 JUILLET 2014

M. MICHEL HERITIE